



## Collectif du Bocage Virois « Touche pas à mon Hosto à ma Santé »

Vire : 20 avril 2021

Monsieur le Procureur de la République

Le 12 mai 2020, à la fin du confinement strict, et dans le respect des gestes barrière préconisés, des militants se sont mobilisés à Millau pour défendre leurs droits et notamment celui de manifester. Venus d'horizons différents, ils se sont retrouvés pour exiger des moyens pour l'hôpital. Cette action nécessaire vise à défendre et promouvoir légitimement nos biens communs et nos services publics, si malmenés et si fragilisés alors que justement nous devons affronter la pandémie.

Sur la base des vidéos de la ville, sans aucune intervention des deux policiers présents, une cinquantaine militants ont été verbalisés. Ils sont maintenant convoqués au tribunal judiciaire de Rodez le 4 mai

Alors que le Conseil d'État demande au gouvernement de respecter la loi, que le juge des référés relève que le Haut Conseil de la santé publique ne préconise, dans ses recommandations du 24 avril 2020, aucune restriction à la circulation dans l'espace public tant que les « mesures barrières » sont respectées(..). Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée par les risques sanitaires que lorsque les « mesures barrières » ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes, la police, sur la base de vidéo de la ville, verbalise une cinquantaine de manifestants.

Le collectif virois « Touche pas à ma Santé à mon Hosto », membre de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité, ne peut accepter une telle volonté de criminaliser le mouvement social et une vraie mobilisation citoyenne au profit de toutes et de tous.

Nous vous demandons de faire reconnaître le droit en annulant cette convocation pour l'ensemble des personnes concernées. Il en va de notre démocratie, de nos droits.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Procureur l'expression de notre considération



**COORDINATION NATIONALE**  
**des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**  
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15

**SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025**

**Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146**

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)

**Présidente** : Michèle LEFLON [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

**Secrétaire** : Rosine LEVERRIER [boudchoum@wanadoo.fr](mailto:boudchoum@wanadoo.fr)

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

La Présidente

Copie

- Mr le préfet de l'Aveyron

- Presse